

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 16 décembre 2022

Le seize décembre deux mille-vingt-deux, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente, au Pôle Entrepreneuriat, 19 boulevard Mer Caspienne 73370 LE BOURGET-DU-LAC. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Arthur BOIX-NEVEU – Florence BOURGEOIS – François FOURCHES – Christian GOGNY – Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Franck MORAT – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY – Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD - Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : André VERDU

Assistaient également à la séance : - Régis DORMOY - Véronique VALLA - Patrice BLANCHOZ – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU –

Date de convocation : 8 décembre 2022

Délibération N° C22-86

Rapport au Conseil Syndical

**TARIFS DE LOCATION ET DE PRESTATIONS AU SEIN DE L'INCUBATEUR, DES PEPINIERS ET
HOTELS D'ENTREPRISES ET DES SALLES DE REUNION DE
CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, vice-président rappelle en préambule les principes et contenus du service d'accompagnement à la création d'entreprises de Chambéry-Grand Lac économie et propose l'évolution des tarifs en fonction de l'ILAT et la prise en compte de l'évolution des provisions de charges.

1 – L’offre d’accompagnement et d’hébergement

1.1 – Accompagnement et accueil de l’entrepreneur et de son entreprise

Cette première phase se déroule sur une durée d’environ 24 mois, pouvant être prolongée au maximum jusqu’à 36 mois.

Le service fourni à l’entreprise pendant cette période comprend :

- **Un parcours d’Incubation et d’accompagnement dans le cadre de l’Incubateur Savoie Technolac** : cet accompagnement individualisé à tous les stades du projet, vise à donner au futur chef d’entreprise les meilleures chances de réussite. Il permet au créateur en phase d’incubation de passer de l’idée au projet, en l’aidant à élaborer son business plan, en évaluant et validant ce projet et en vérifiant sa faisabilité financière et commerciale. Le parcours d’incubation se met en place dans le cadre d’une convention d’incubation avec le porteur de projet.
- **Un parcours résidentiel en phase de démarrage** qui propose le choix entre plusieurs solutions :

Une formule "Bureau/Atelier individuel" en convention d’occupation précaire de 24 mois au sein d’une pépinière d’entreprises. Le montant de l’indemnité (forfait comprenant loyer et charges) est fixé par la présente délibération.

Une formule " Bureau Nomade" composée des éléments suivants :

- Détermination de l’adresse.
- Accès à un espace de coworking.
- Accès aux services d’accompagnement.
- Accès aux salles de réunion et aux espaces collectifs (selon le lieu).

Une formule "Open Space" composée des éléments suivants :

- Accès à un poste de travail dédié.
- Détermination de l’adresse.
- Accès aux services d’accompagnement.
- Accès aux salles de réunion et aux espaces collectifs (selon le lieu).

Une formule "Coworking" composée des éléments suivants :

- Accès à un poste de travail.
- Accès aux salles de réunion et aux espaces collectifs (selon le lieu).

A l’issue de cette première phase, deux options sont possibles :

- L’entreprise quitte la pépinière d’entreprises pour rejoindre l’offre locative privée,
- L’entreprise émet le vœu de conserver ses locaux, la formule "hôtel d’entreprises" peut lui être proposée sous réserve de disponibilité suffisante.

A titre dérogatoire, l’entreprise pourra bénéficier du service de pépinière au-delà des 24 mois si le potentiel qu’elle présente et/ou sa situation le justifie. Les tarifs appliqués au moment de la mise en place de la prolongation seront ceux en vigueur pour la formule pépinière.

Le territoire de Chambéry-Grand Lac économie accueille également sur son territoire l'accélérateur de start-up "Village by CA", Société Coopérative d'Intérêt Collectif dans laquelle la collectivité est associée à côté du Crédit Agricole des Savoie.

Cet accélérateur, situé dans le Pôle Entrepreneuriat à Savoie Technolac, a pour vocation d'accueillir, en sortie de pépinières, les start-ups en fort développement.

1.2 – Hébergement de l'entreprise en formule "Hôtel d'entreprises"

Cette seconde phase comprend la location au prix du marché de locaux par Chambéry-Grand Lac économie.

Le passage en formule "Hôtel d'entreprises" se déroule après un passage dans l'une des formules décrites ci-dessus ou directement, par dérogation, notamment pour les entreprises existantes souhaitant créer une antenne sur le territoire afin de tester le marché local.

La fixation du montant du loyer se fait aux tarifs fixés par la présente délibération.

Compte-tenu des possibles variations des prix du marché et dans un souci d'adaptation, il est proposé une variation possible de + ou – 15 % des tarifs fixés par cette présente délibération.

1.3 - Une offre de télétravail

Actuellement, la pratique du télétravail se développe. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'organisation du travail et s'appuie sur les technologies numériques. Il s'agit d'un travail effectué hors des locaux de l'employeur de façon régulière et volontaire.

Chambéry-Grand Lac économie souhaite promouvoir l'offre de service de télétravail sur son territoire. L'action vise évidemment à servir les intérêts des salariés, de leurs employeurs et ceux des travailleurs indépendants, mais aussi, pour le territoire, à progresser sur les enjeux de déplacement et de transformation climatique.

1.4 - Une offre de location de salles de réunion

Chambéry -Grand Lac économie assure la gestion locative de 6 salles de réunion réparties sur son territoire.

Le principe de l'utilisation des salles de réunions doit être en prise directe avec les missions et objectifs de développement économique du territoire et des entreprises.

2 - Les tarifs de prestations et de location

2.1 – Incubateur et pépinières d'entreprise"

Pépinière Savoie Technolac :

La pépinière de Savoie Technolac est dédiée en priorité aux entreprises à caractère innovant ou présentant un potentiel de développement important notamment au sein des filières énergies renouvelables et digital.

House Boat	Forfait € HT
Bureaux B0 B1 B2 B3 B7 B8 B9 B10	340
B4/5 B6/6bis	660

Incubateur	Forfait € HT

Bureaux B6 B8	330
Bureaux B2 B3 B4 B5 B9	360

Pépinière Côte-Rousse (Chambéry) :

La pépinière de Côte-Rousse est une pépinière généraliste située en milieu urbain pouvant accueillir tous types d'activités notamment en lien avec le quartier « Politique de la Ville » des Hauts de Chambéry et en collaboration avec le dispositif Cités Lab.

Bâtiment		Indemnités charges comprises €/m ² /an HT
Bâtiment A et B RDC	Bureau	120
Bâtiment A et B Etage	Bureau	120
Bâtiment C	Bureau	150
Bâtiment C	Plateau technique	120

Pépinière Massettes (Challes-les-Eaux) :

Chambéry-Grand Lac économie développe au sein du bâtiment "Le Galien" la filière économique médical-santé.

Le Galien	Indemnités charges comprises €/m ² /an HT
Bureau	200

Une place de parking peut être attribuée en extérieur (30 € HT / mensuel) ou en parking souterrain (50 € HT / mensuel).

Pépinières Savoie Hexapole :

La pépinière Agrion est à vocation généraliste.

Bâtiment		Indemnités charges comprises €/m ² /an HT
Agrion Pépinière	Bureau meublé	200

Pépinière des Bauges :

La pépinière des Bauges Cœur&Co au Châtelard a une vocation généraliste.

Bâtiment		Indemnités charges comprises €/m ² /an HT
Cœur & Co	Bureau meublé	160

Formule "Bureau Nomade"

Cette formule de bureau nomade partagé peut être mise en œuvre sur l'ensemble des pépinières de Chambéry-Grand Lac économie au tarif forfaitaire de 130 € HT mensuel.

Formule "Open space"

Cette formule de bureau partagé peut être mise en œuvre, sur l'ensemble des pépinières de Chambéry-Grand Lac économie au tarif de :

190 € HT mensuel pour Savoie Technolac, Côte-Rousse, Les Massettes, Savoie Hexapôle,
140 € HT mensuel pour Cœur&Co.

Formule "Coworking"

Cette formule pourra être accueillie, à terme, sur l'ensemble des pépinières de Chambéry-Grand Lac économie au tarif de : 20 € HT /jour.

2.2 - Hôtel d'entreprises

Savoie Technolac :

	Tarifs € HT/m ² /an	Prov. pour charges € HT/m ² /an
Bureaux Horloge Nord	155	60
Bureaux Horloge Nord - meublés	165	60
Horloge Sud	155	60
Pôle Entrepreneuriat	155	37

Côte-Rousse :

		Tarifs (€ HT/m ² /an)	Prov. pour charges (€ HT/m ² /an)
Bâtiment A, B	Bureau	125	30
Bâtiment F	Bureau	125	22
Bâtiment C	Bureau	140	30
Bâtiment C 701 – 703 - 704	Plateau technique	120	30

Fontanettes (Bissy) :

Le site des Fontanettes – bâtiment C - propose notamment une offre de petites surfaces en hôtel d'entreprises.

		Tarifs € HT /m ² /an	Prov. pour charges € HT/m ² /an
Bâtiment C	Hôtel d'entreprise	146	55
Bâtiment C	Hôtel d'entreprise Bureaux n° 1 et 22	146	50
Bâtiment C	Stockage	83	55
Bâtiment B	Hôtel d'entreprise	146	22

Les Massettes :

		Tarifs (€ HT /m ² /an)	Prov. pour charges (€ HT/m ² /an)
Galien	Pépinière d'entreprises	156	40
Galien	Hôtel d'entreprises	156	20

Une place de parking peut être attribuée en extérieur (30 € HT / mensuel) ou en parking souterrain (50 € HT / mensuel).

Savoie Hexapole :

		Tarifs (€ HT/m ² /an)	Prov. pour charges (€ HT/m ² /an)
Créalys	Bureau	146	36
Créalys Tranche 1	Atelier	83	25
Agrion	Bureau	170	36
Agrion	Bureau stockage	120	36

2.3 – L'offre de Télétravail

Pour les entreprises souhaitant avoir recours au télétravail pour leurs collaborateurs, Chambéry-Grand Lac économie propose, au sein de ses pépinières d'entreprises et espaces de coworking, une formule "Télétravail".

- Pour 5 jours de télétravail par semaine : forfait de 170 € HT/ mois
- Pour 4 jours de télétravail par semaine : forfait de 150 € HT /mois
- Pour 3 jours de télétravail par semaine : forfait de 130 € HT /mois
- Pour 2 jours de télétravail par semaine : forfait de 110 € HT/ mois
- Pour 1 jour de télétravail par semaine : forfait de 90 € HT /mois

2.4 - Tarification des badges d'accès aux locaux loués

Dans le cadre de la location des locaux, des badges d'accès nominatifs sont mis à la disposition des locataires. Tout badge perdu par le locataire ou non restitué par lui lors de l'état des lieux de sortie sera facturé 50 € HT.

3 – L'offre de location de salles de réunion

Les Tarifs de location en € HT des salles et les tarifs réduits sont présentés dans les tableaux suivants :

Site	Salles	½ journée	Journée	Semaine
Cote Rousse	Salle bâtiment C	50	80	350
	Salle Bâtiment C – Entreprises en pépinières	40	50	200
Fontanettes	Amphithéâtre	130	210	800

Savoie Hexapole	Salle Mercure	200	320	1500
	Salle Mercure - Résidents Agrion	100	160	650
Savoie Technolac	Salle Jéricho	230	350	1500
	Salle Jéricho – Entreprises Agréées	170	260	1200
	Salle Monade	120	200	800
	Salle Monade – Entreprises agréées	80	120	600
	Espace La Licorne	250	400	2000
	Espace La Licorne – Utilisation outils numériques	Tarifs sur devis		

Toute réservation de salle donne lieu à facturation sauf annulation sept jours avant la date de réservation prévue. Les tarifs de location sont exprimés en euros hors taxes et hors prestations de mise en place.

En cas de restitution de la salle de réunion dans un état non conforme aux modalités prévues dans le cadre de la réservation (état de propreté, réinstallation du mobilier et bon fonctionnement des matériels), Chambéry-Grand Lac économie se réserve le droit de facturer au locataire la remise en l'état de la salle de réunion.

Le produit de ces recettes est encaissé sur le budget annexe Immobilier par émission d'un titre de recette.

Il est proposé au Conseil syndical les tarifications et gratuités suivantes :

Concernant les acteurs du développement économique, la gratuité s'applique pour :

- Grand Lac, Grand Chambéry, le Conseil départemental de la Savoie et toute commune membre des deux communautés agglomérations, le CISALB.
- Les pôles de compétitivité et les Clusters en lien avec les stratégies filières d'excellence de Chambéry-Grand Lac économie (Tenerrdis, INES, le Cluster Montagne, OSV, le CEPART, SOLUCIR, Electriciens sans Frontières) bénéficient d'un accès gratuit pour l'organisation de leurs réunions annuelles, de leur comité technique et de réunions non commerciales.
- Les acteurs du développement économique, à savoir : French Tech in the Alps, Savoie Mont Blanc Angels, Initiative Savoie, Réseau Entreprendre Savoie, CCI de la Savoie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ADISES, Start-up & Go, Savoie Sauvegarde, ARADEL, Réseau AURA Peps, l'Agence Auvergne-Rhône Alpes Entreprises Savoie et l'espace Savoie Auvergne Rhône Alpes ; bénéficient d'une gratuité dans le cadre de réunions non commerciales.
- Les associations qui contribuent à l'animation et à la gestion de Savoie Technolac : ACS, ARIST et ASST et celles contribuant à l'animation du parc d'activités de Côte-Rousse bénéficient d'un accès gratuit.
- Les clubs d'entreprises en lien avec la dynamique territoriale.

La gratuité pour l'ensemble de ces acteurs est consentie pour 4 réservations par an. Au-delà de ces 4 réservations, les tarifs en vigueur seront appliqués.

Concernant les parcs d'activités de Côte-Rousse, Savoie Hexapole et Savoie Technolac :

- Concernant les salles de Côte-Rousse, un tarif réduit est applicable pour les entreprises installées sur le Parc d'activité et celles installées en pépinière d'entreprises.
- Concernant la salle de Savoie Hexapole, un tarif réduit est applicable pour les entreprises installées en pépinière d'entreprises et celles installées dans le bâtiment Agrion.
- Concernant les salles de Savoie Technolac, un tarif réduit est applicable pour les entreprises agréées de Savoie Technolac.

- Les entreprises titulaires d'une convention d'occupation ~~précaire dans les pépinières~~ d'entreprises de Chambéry-Grand Lac économie peuvent bénéficier d'un accès gratuit par an de 1/2 à 1 journée maximum, pour une opération ponctuelle et non commerciale.

Les mises à disposition gratuites n'incluent pas le ménage des salles. Les utilisateurs sont tenus de restituer les salles en bon état de propreté.

Une location de longue durée peut être envisagée pour les salles de réunion pour des opérations en prise directe avec les missions et objectifs de développement économique du territoire et des entreprises. Une convention de prestation de mise à disposition sera établie sur les bases des tarifs de location pratiqués au sein de Chambéry-Grand Lac économie.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les tarifs de location et de prestations au sein des incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises et salles de réunion de Chambéry-Grand Lac économie. Ces tarifs sont applicables pour l'année 2023.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 16 décembre 2022



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente